



I) Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Commissaires,

D'abord, bonjour et merci de permettre à notre organisation de vous présenter son point de vue dans le cadre de cette Commission parlementaire.

Je m'appelle Carol Montreuil et je suis le vice-président de l'Institut canadien des produits pétroliers. Au cours des prochaines minutes, je vous résumerai les enjeux principaux de l'industrie pétrolière dans le contexte du projet de Loi 52 touchant la nouvelle Stratégie énergétique et le Plan vert québécois.

Avant de vous parler brièvement de l'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP), permettez-moi de vous présenter le collègue qui m'accompagne aujourd'hui. Il s'agit de monsieur Alain Perez. M. Perez est le président de notre organisation.

Présentation de l'industrie

L'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP) est une association de sociétés canadiennes engagées dans le raffinage, la distribution et la commercialisation de produits pétroliers servant au transport, à l'énergie domestique et aux usages industriels. Les pétrolières membres de la division du Québec incluent: Esso l'Impériale, Petro-Canada, Shell et Ultramar. Les sociétés membres de l'ICPP exploitent 17 raffineries dont les 3 raffineries du Québec et alimentent quelque 11 000 points de vente au détail partout au pays, représentant 85 pour cent des produits pétroliers consommés par les Canadiens et Canadiennes. Les statistiques d'Industrie Canada présentent **l'industrie pétrolière québécoise** comme un secteur générateur de plus de 68 000 emplois directs et indirects. Il convient également de souligner que l'industrie pétrolière québécoise est autosuffisante et est même un exportateur net de produits pétroliers.

II) La Stratégie énergétique et le Plan vert Québécois

Le projet de Loi 52 touche à notre avis des aspects critiques de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique et du nouveau Plan vert québécois.

Comme vous l'entendrez dans quelques minutes, les commentaires que nous soulèverons aujourd'hui touchent principalement la question du mécanisme de financement que le gouvernement entend mettre en place pour permettre à cette Stratégie et à ce Plan de se réaliser.

L'enjeu est capital, critique et stratégique pour nous. Deux principes fondamentaux sont en cause, celui de l'équité entre les fournisseurs d'énergie et celui de la transparence pour les marchés. Mais, nous y reviendrons.

L'ICPP tient à souligner qu'elle a rapidement salué la publication de la nouvelle Stratégie énergétique et du Plan vert en insistant sur le fait que ces stratégies visaient les bons objectifs (prioriser l'efficacité énergétique dans le cas de la stratégie par exemple ou cibler particulièrement le secteur du transport dans le cas du Plan vert).

Des quatre grands axes d'intervention de la nouvelle Stratégie énergétique du Québec (développement de l'hydroélectricité et de l'éolien, accent sur l'efficacité énergétique et diversification des approvisionnements), l'industrie pétrolière est particulièrement interpellée par les aspects d'efficacité énergétique.

Pour le secteur pétrolier, la stratégie vise un objectif de réduction de l'intensité énergétique de 10 % sur 10 ans, soit de 1 % par année. C'est un objectif ambitieux mais il s'apparente remarquablement à ce que nous avons accompli dans nos propres usines au cours des 10 dernières années. Donc, nous nous y connaissons en efficacité énergétique et nous croyons que le gouvernement bénéficiera de la participation de notre industrie à la réalisation de ce défi.

Nous saluons également le fait que le projet de Loi fasse état d'un processus rigoureux entre l'Agence de l'efficacité énergétique et la Régie de l'énergie. Ainsi, nous en déduisons que tous les projets proposés devront passer un test de rentabilité avant d'être accepté et réalisé. Donc, un processus très semblable à celui du secteur privé.

Du côté du Plan vert, et bien que ne faisant pas partie intégrante de la Stratégie énergétique du Ministre Corbeil, le Projet de loi 52 vise également le mécanisme de financement du Plan vert. Puisque notre secteur est celui principalement visé par ce financement, il mérite que nous nous y attardions.

Toutefois, il faut le rappeler haut et fort : les gaz à effet de serre sont à plus de 80 % des émissions reliées à la consommation. On ne peut pas, par exemple, tenir rigueur à l'industrie pétrolière de la forte croissance économique canadienne des dernières années et donc de la forte croissance associée en produits pétroliers.

Quel signal envoyons-nous aux consommateurs industriels, commerciaux ou résidentiels quand le gouvernement annonce souhaiter voir l'industrie pétrolière absorber le coût des programmes de réduction de gaz à effet de serre ? Un signal qui va à l'encontre de la responsabilisation des secteurs concernés.

Autre exemple : par quelle gymnastique intellectuelle en arrive-t-on à associer toutes les émissions du secteur transport à l'industrie pétrolière ? Rappelons que les émissions du secteur transport (de loin le plus grand défi dans le contexte Kyoto) interpellent autant le véhicule et les consommateurs que le carburant. C'est donc une équation à trois variables.

Et avant que l'on nous accuse de vouloir simplement transmettre le fardeau du défi, rappelons que nos usines, comme secteur du raffinage, ont stabilisé leurs émissions par rapport à l'année charnière de Kyoto de 1990.

Le Plan vert laisse donc présager la perception d'un montant aléatoire mais combien important de 200M\$. Nous notons, contrairement au processus touchant les mesures en efficacité énergétique, une faiblesse au niveau du processus de reddition de compte.

Nous posons la question : les sommes affectées au Plan vert seront affectées à quels projets et en vertu de quels tests de rentabilité ?

III) Potentiel en efficacité énergétique

Quelques mots à propos du potentiel en efficacité énergétique.

Du côté de la chauffe, nous sommes heureux puisque notre secteur attendait ce nouveau cadre depuis longtemps. Nous osons croire que celui-ci rétablira une forme d'équité vis-à-vis les secteurs de l'hydroélectricité et du gaz naturel.

C'est un secret de polichinelle qu'au cours des dernières années, les parts de marché du secteur pétrolier ont fondu comme neige au soleil. Ce résultat est en grande partie attribuable aux programmes de marketing de grande ampleur présentés par les monopoles que sont Hydro Québec et Gaz Métro (on n'a qu'à penser à la campagne Flamme Bleue de Gaz Métro ou à celle des prises électriques parlantes d'Hydro Québec que tous les consommateurs connaissent).

Rappelons que ces programmes, approuvés par la Régie, et leurs coûts associés sont transmis dans la facture des consommateurs.

Ne jouissant pas d'un monopole, avec des dizaines de joueurs touchés ne pouvant s'entendre en vertu de la Loi sur la concurrence pour financer des programmes à même le coût du produit, l'industrie pétrolière de la chauffe en a donc été réduite à regarder ses compétiteurs s'emparer de plus en plus de parts de marché.

Nous sommes donc heureux de constater que tous les secteurs résidentiels, commerciaux ou institutionnels québécois auront désormais accès, peu importe le type de chauffage

utilisé, aux mêmes programmes en efficacité énergétique. Que vous chauffiez au mazout, au gaz naturel ou à l'électricité, vous aurez donc accès aux mêmes programmes d'isolation, de remplacement de fenêtres ou de thermostats électroniques.

Donc, bravo !

Du côté du transport

Il est évidemment trop tôt pour prédire si des initiatives vraiment porteuses pourront être mises de l'avant dans le secteur du transport.

Notre expérience et présence dans plusieurs pays nous permettent de constater qu'il est très difficile et très coûteux de modifier les habitudes de consommation dans ce secteur.

Mais, comme mentionné plus tôt, nous sommes heureux que tous les programmes proposés par l'Agence feront l'objet d'analyses et de tests de rentabilité avant leur mise en place et que, somme toute, seuls les projets porteurs seront réalisés.

L'ICPP est donc disposé à collaborer avec l'Agence de l'efficacité de l'énergie du Québec.

IV) La question du financement du Fonds vert et de l'Agence de l'efficacité énergétique

Nous croyons qu'il faut d'abord mettre en perspective l'importance des montants en cause. Les 200 \$ millions du Fonds vert représentent environ 1 cent par litre (cpl) en moyenne. Selon les produits et leur contenu de carbone, le montant perçu pourrait en effet varier entre 0,7 et 1,2 cpl.

Quant à eux, les fonds versés à l'Agence de l'efficacité énergétique seront fonction des projets proposés pour le secteur pétrolier et validés par la Régie de l'énergie. Toutefois, en tenant compte des montants versés à l'efficacité énergétique par les secteurs de l'hydroélectricité et du gaz naturel, on a évoqué une somme initiale d'environ 50 \$ millions par année pour notre secteur. Donc, environ 0,3 cpl supplémentaire.

Les montants totaux moyens à percevoir seront donc initialement de l'ordre de 1,3 cpl. C'est donc en fonction de ce montant que l'hypothèse à l'effet que l'industrie pourrait absorber ou non cette somme doit être vérifiée.

Que représentent ces montants par rapport à la rentabilité du secteur pétrolier ?

Le tableau suivant illustre la rentabilité du secteur aval, c'est-à-dire de la raffinerie à la station-service, représentatif des compagnies opérant au Québec.

Puisque les rapports annuels des compagnies ne présentent pas de résultats par province, quelques hypothèses furent formulées pour obtenir les chiffres pour le Québec. À savoir :

- Application des profits nets par litre moyen du Canada aux volumes québécois
- Utilisation des volumes totaux québécois à partir des données de Statistiques Canada
- Estimation des parts de marché des membres de l'ICPP à partir des données de la firme Kent Marketing

Tableau 1 - Estimé des profits nets pour le secteur pétrolier aval du Québec

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moy '00-'05
Vente totale – Québec (milliards de litre) a	19,21	19,20	19,44	20,44	22,96	22,20	21,97	20,77
Part de marché des pétrolières intégrés b	80,2	80,4	80,8	80,8	80,9	81,0	81,4	80,8
Ventes par les pétrolières intégrées	15,41	15,44	15,71	16,51	18,57	17,98	17,88	16,78
Marge net en cents par litre c	0,95	1,15	1,32	0,74	1,23	1,54	1,76	1,24
Profit net pour le Québec (Millions \$)	146,7	177,2	208,7	122,1	229,0	276,4	315,7	210,8

a) Statistique Canada, Cansim Matrix V24800

b) Estimés fournis par Kent Marketing

c) Données nationales des rapports annuels appliquées au Québec

Le tableau 1 met donc en perspective l'importance des redevances en efficacité énergétique et du Plan vert.

Il faut concilier cette perspective avec les investissements importants des dernières années de notre secteur. Le document de la stratégie énergétique du gouvernement présentait le tableau suivant à la page 92 :

LES INVESTISSEMENTS DANS LE RAFFINAGE AU QUÉBEC 2001-2006

TABLEAU 3

Montant des investissements dans le secteur du raffinage – Québec (en millions de dollars)

ULTRAMAR		
2001-2002	Installations pour le traitement du brut Saharien léger; augmentation de la capacité de distillation combinée avec l'ajout de capacité pour produire de l'essence à 150 parties par million (ppm) (norme intermédiaire de 2002).	154
	Gestion des eaux résiduaires et récupération des vapeurs d'hydrocarbures et autres	25
2003-2004	Addition de capacité de désulfuration des essences	300
2004-2006	Procédés de désulfuration des carburants diesels	350
2006	Agrandissement de la capacité totale de la raffinerie	100
SOUS-TOTAL		929
PETRO CANADA		
2002-2006	Addition de nouveaux procédés de désulfuration des essences et du carburant diesel routier	350
2002	Construction d'un tunnel entre la raffinerie et le quai	27
2004-2005	Augmentation de la capacité de raffinage à 133 750 barils par jour (bpj) et installations connexes	155
2004	Achat des installations de Coastal à Montréal-Est	92
SOUS-TOTAL		624
SHELL		
2002	Procédés de désulfuration des essences	150
2004-2006	Procédés de désulfuration du carburant diesel	200
SOUS-TOTAL		350
2001-2006	INVESTISSEMENTS TOTAUX	1 903

Le tableau fait état de près de 2 milliards \$ investis dans nos raffineries au cours des 5 dernières années. 2 milliards \$ investis sans support gouvernemental et où les retombées économiques ont profité principalement aux communautés locales et donc à l'économie du Québec. Donc rappelons-le, une industrie importante et structurante pour le Québec.

Le tableau 1 nous renseigne également beaucoup sur la profitabilité unitaire de notre secteur. Donc, celle exprimée en cents par litre. Les observateurs sont souvent étonnés d'apprendre que la compétitivité au sein de notre secteur s'exerce à coup de dixième de cent.

Et c'est probablement le chiffre le plus important que vous aurez à retenir aujourd'hui...
1,3 cpl ! 1,3 cpl de profitabilité net pour l'ensemble du secteur aval de la raffinerie à la pompe en moyenne au cours des 5 dernières années.

Mais comment est-ce possible ? N'entendons-nous pas les médias et certains démagogues rapporter des marges de 10 ou 15 cpl dans nos raffineries ?

Malheureusement, pour faire la nouvelle ou simplement désinformer la population, certains utiliseront un produit (l'essence), durant une semaine ou journée de crise (ouragans, géopolitique) pour tenter de généraliser une situation ponctuelle... oubliant du même coup que cette même raffinerie produit des dizaines de produits dont certains se vendent sous le prix d'acquisition de la matière première.

L'importance relative des sommes à prélever

Nous l'avons dit et le répétons, nous revendiquons les principes d'équité et de transparence et donc que notre secteur soit traité comme celui de l'hydroélectricité et du gaz naturel, en particulier en ce qui a trait à la perception de montant aussi important.

Rappelons que les structures de coûts, et donc de tous les coûts de ces secteurs réglementés, sont transmis de façon intégrante dans les tarifs payés par les consommateurs d'électricité et de gaz naturel.

Ainsi, tous les coûts des initiatives actuelles en efficacité énergétique, approuvées par la Régie de l'énergie, sont absorbés par les consommateurs dans la base tarifaire.

Tous les coûts nouveaux à venir du nouveau Plan vert québécois seront également retransmis aux consommateurs par le biais de la base tarifaire de ces deux secteurs.

Si le gouvernement croit aux initiatives et aux bénéfices des programmes qui seront proposés par le Plan vert et l'Agence d'efficacité énergétique, si le gouvernement croit aux avantages pour le consommateur de ces programmes, n'est-il pas juste et équitable que les bénéficiaires de ces programmes en fassent les frais, comme pour l'hydro et le gaz ?

La question du mécanisme de perception et des entreprises visées

L'importance relative des montants impliqués et le nombre important de compétiteurs évoluant selon les forces de la libre concurrence nous amènent à parler de l'importance du mécanisme de perception.

Il faut respecter l'équilibre des forces en jeu et éviter que la perception des sommes importantes impliquées ne vienne modifier la dynamique de marché actuelle. On ne doit ni avantager ni nuire à aucun compétiteur du secteur pétrolier. Donc, encore ici, équité et transparence.

L'ICPP déplore que le gouvernement n'ait pas choisi d'utiliser les structures déjà en place et qui auraient permis une perception parfaitement équitable et transparente. En effet, et par exemple, dans le cas du Plan vert, de loin le programme le plus coûteux (1 cpl du 1,3 cpl total), et puisque le ministre du DDEP laissait entrevoir qu'une partie importante des fonds amassés serviraient au transport en commun, il aurait été si facile d'utiliser le mécanisme existant de perception du montant de l'Agence métropolitaine de transport (l'AMT) présentement fixé à 1,5 cpl pour le Grand Montréal. Il aurait suffi d'ajuster le montant pour l'AMT et de l'ajouter pour d'autres sociétés de transport du Québec pour assurer un modèle parfaitement équitable et transparent.

Pour l'agence de l'efficacité énergétique, le même modèle pourrait être appliqué, comme pour la redevance à l'AMT, avec l'ajout d'un simple paragraphe (comme pour l'AMT) à la Loi du ministère du Revenu en remplaçant le mot AMT par Agence de l'efficacité

énergétique et en modifiant le montant par celui calculé par la Régie de l'énergie, tel que prévu par le projet de loi 52.

Le modèle de perception tel que celui appliqué à l'AMT est donc celui à privilégier. Toutefois, si le gouvernement choisissait de réduire le nombre de percepteurs comme le suggère présentement le projet de loi 52, l'ICPP recommande que l'échantillon de distributeurs choisis soit le plus large et le plus représentatif des plus importants distributeurs de produits pétroliers du Québec.

En effet, plus le nombre de payeurs sera important, plus les forces du marché pourraient faire en sorte qu'une stratégie différente d'un compétiteur par rapport à un autre vienne modifier la gestion de ces redevances.

L'ICPP recommande donc que le modèle de perception des redevances pour le Fonds vert et de l'AEE s'inspire du modèle servant à financer l'AMT. Sinon, l'ICPP recommande que la liste des percepteurs reflète les 30 ou 40 plus grands distributeurs de produits pétroliers du Québec.

V) Conclusion

L'ICPP souligne les objectifs louables et ambitieux de la nouvelle stratégie énergétique et du Plan vert du Québec et de son désir de contribuer à l'atteinte des objectifs.

Toutefois, l'ICPP souligne, dans le cas du Plan vert, que 80 % des émissions de GES sont d'abord et avant tout reliées à la consommation des produits pétroliers dans tous les secteurs de l'économie.

Quant au financement de tous les programmes devant être mis en place au Québec, l'ICPP insiste surtout et avant tout sur le respect des principes d'équité et de transparence dans l'administration des mécanismes de financement tout comme pour les

secteurs de l'hydroélectricité et du gaz naturel. Dans le cas de ces monopoles, la transparence se retrouve au niveau du processus réglementaire de détermination des tarifs. Dans notre cas, la transparence doit être vis-à-vis du marché, c'est à dire du plus grand nombre possible de participants à ce marché. Aucune raison ne justifie que le secteur pétrolier soit traité différemment. De plus, et puisque qu'une partie de nos prix sont réglementés par l'établissement hebdomadaire d'un prix plancher par la Régie de l'énergie, nous recommandons que le gouvernement tienne compte de ces nouvelles redevances dans l'établissement des prix planchers tout comme elle le fait pour l'établissement des tarifs des deux autres secteurs réglementés.

Si le gouvernement choisissait plutôt de restreindre le nombre de distributeurs pétroliers visés par la perception des redevances, l'ICPP recommande, par souci d'équité et pour ne pas nuire à la dynamique naturelle des forces du marché, de viser au minimum les 30 plus grands distributeurs de produits pétroliers du Québec.

Tout autre scénario serait discriminatoire pour notre industrie et résulterait en des risques économiques pour le secteur pétrolier et ses consommateurs.

Nous répondrons maintenant à vos questions...